

Effacement des réseaux rue de Louzillais : modalités d'intervention et de financement avec le S.D.E.

Le rapporteur,

☞ informe que la commune a missionné le Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication rue de Louzillais.

Après étude détaillée, compte tenu des règlements applicables au SDE 35, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité se calculerait comme suit :

Part gérée par le syndicat :	37 488,40 €
Part restant à la charge de la commune :	37 740,00 € (40% du montant HT des travaux)
Total :	75 228,40 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunications. La part restant à la charge de la commune, pour la partie télécommunications, s'élève à 10 644,40 € (100 % du montant TTC des travaux).

Ces sommes seront versées au SDE au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 16 novembre 2011,

le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de faire réaliser ces travaux d'effacement par le SDE 35 ;

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

Autorise :

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité